

Réunion du 28 avril 2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

### **Présents**

*Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR et Mathieu MARTY.*

### **Absents Excusés**

*Yoann LOUDIERES, Maryline GIMENEZ et Philippe RIMBAUD.*

### **Procurations**

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Patrick BALAT.

Maryline GIMENEZ donne pouvoir à Marie-Hélène HUTIN.

## 1- Nomination secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour la nomination du secrétaire de séance du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à main levée et nomme secrétaire de séance :

➤ Isabelle DESGOUTTES

### **VOTANTS**

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jean-Paul MONTHIOUX,

La Secrétaire de séance,  
Isabelle DESGOUTTES



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260428-del1-28avril26-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2026  
Date de réception préfecture : 30/04/2026

**Département du Lot**  
**Arrondissement de FIGEAC**  
**Canton de Figeac Ouest**  
**Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

**Présents**

*Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR et Mathieu MARTY.*

**Absents Excusés**

*Yoann LOUDIERES, Maryline GIMENEZ et Philippe RIMBAUD.*

**Procurations**

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Patrick BALAT.

Maryline GIMENEZ donne pouvoir à Marie-Hélène HUTIN.

**Secrétaire de séance** : Isabelle DESGOUTTES

**2-Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal  
du 30 mars 2026**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal des 30/03/2026 et demande si des observations sont à signaler sur sa rédaction.

Il est précisé que le courrier d'information de M. Philippe RIMBAUD sera annexé au PV.

Sans observations, Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité :

➤ PV du Conseil Municipal du 30/03/2026

**VOTANTS**                    POUR : 14            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jean-Paul MONTHIOUX,

La Secrétaire de séance,  
Isabelle DESGOUTTES



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260428-del2-PV-28-04-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2026  
Date de réception préfecture : 30/04/2026

**Département du Lot**  
**Arrondissement de FIGEAC**  
**Canton de Figeac Ouest**  
**Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

**Présents**

*Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR et Mathieu MARTY.*

**Absents Excusés**

*Yoann LOUDIERES, Maryline GIMENEZ et Philippe RIMBAUD.*

**Procurations**

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Patrick BALAT.

Maryline GIMENEZ donne pouvoir à Marie-Hélène HUTIN.

**Secrétaire de séance** : Isabelle DESGOUTTES

**3-vote des taux des Taxes Locales**

Compte tenu des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui vont être proposées au budget primitif, après avis de la commission des finances,

Compte tenu de l'évolution des bases hors variation du périmètre décidée par l'Assemblée Nationale

Compte tenu de l'évolution de la dotation de fonctionnement attribuée par l'Etat à la commune, qui revient à 0.00 € en 2026

Considérant que la maîtrise des dépenses de fonctionnement devrait suffire à l'équilibre du budget proposé pour 2026,

Le Maire propose de conserver les taux d'imposition communaux de 2025 pour cet exercice et assorti du taux départemental des taxes du fonciers bâti, ainsi que le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter à l'unanimité les taux comme suit

Soit :

- TFB: 33.62 %
- TFNB: 83.69%
- TH : 5.72%



**VOTANTS**                    POUR :    14    CONTRE :    0    ABSTENTION :    0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jean-Paul MONTHIOUX,

La Secrétaire de séance,  
Isabelle DESGOUTTES



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260428-del3-vote-taux-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2026  
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Séance du 28 avril 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	14
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 3

**Etai(en)t présents :**

MONTHIOUX Jean-Paul, DESGOUTTES Isabelle, HENRY Marc, BOGGIO Christel, LAVAL Ludovic, MARTY Mathieu, MARCHENOIR Françoise, HUTIN Marie-Hélène, FOURCADIER Jean-Pierre, FERREIRA DE AGUIAR Corinne, LASFARGUES Mylène, BALAT Patrick

**Procuration(s) :**

GIMENEZ Maryline à HUTIN Marie-Hélène, RIMBAUD Philippe à BALAT Patrick

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
22 avril 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

LOUDIERES Yoann

Date d'affichage
22 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

DESGOUTTES Isabelle

__/__/__
et publication du
__/__/__

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

réuni sous la présidence du maire, Jean-Paul MONTHIOUX,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 346 562,68

Recettes : 759 757,48

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 175 664,34

Recettes : 1 175 664,34

Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses :	872 020,48	(dont 525 457.80 de RAR)
Recettes :	872 020,48	(dont 112 263.00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses :	1 175 664,34	(dont 0.00 de RAR)
Recettes :	1 175 664,34	(dont 0.00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance

Pour extrait certifié conforme

Fait à CAPDENAC

Maire MONTHIOUX Jean-Paul

Accusé de réception en préfecture  
166-214600553-20260430-Del4-bp26-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

le(s) secrétaire(s) de séance



**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

**Présents**

*Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR et Mathieu MARTY.*

**Absents Excusés**

*Yoann LOUDIERES, Maryline GIMENEZ et Philippe RIMBAUD.*

**Procurations**

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Patrick BALAT.

Maryline GIMENEZ donne pouvoir à Marie-Hélène HUTIN.

**Secrétaire de séance** : Isabelle DESGOUTTES

## 5- Emplois saisonniers

Le Maire rappelle que pour la saison estivale, nous compensons l'absence pour congés annuels des employés de terrain par l'embauche de saisonniers ainsi qu'un recrutement pour le contrôle d'accès des touristes au donjon ;

Pour les besoins du service, le Maire propose, conformément à l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique et au Décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, de signer des contrats de droit public dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité.

Le maire rappelle que le montant de la rémunération des agents contractuels, d'une période de seize semaines de 32h30 pour le donjon et de neuf semaines de 35h pour les services techniques, est inscrit au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité et mandate le Maire pour la signature des documents relatifs au recrutement des saisonniers.

**VOTANTS**

POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jean-Paul MONTHIOUX,

La Secrétaire de séance,  
Isabelle DESGOUTTES



**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

### Présents

*Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR et Mathieu MARTY.*

### Absents Excusés

*Yoann LOUDIERES, Maryline GIMENEZ et Philippe RIMBAUD.*

### Procurations

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Patrick BALAT.

Maryline GIMENEZ donne pouvoir à Marie-Hélène HUTIN.

Secrétaire de séance : *Isabelle DESGOUTTES*

## 6 – Mise à jour Taxe Aménagement Majorée parcelles zone commerciale du Couquet

Le Maire rappelle qu'une convention a été établie avec le Grand Figeac dont l'objet est de trouver des moyens de financement des travaux d'aménagement du Quartier du Couquet au bénéfice de deux aménageurs : la communauté de communes du Grand Figeac et le syndicat IAEP de Capdenac.

Le Maire informe qu'une taxe de 20% frappe les projets d'urbanisme situés dans le périmètre de la zone validé par le conseil de communauté, appelée taxe d'aménagement dite majorée (taux de base communal 3%).

Le Maire précise la répartition de cette taxe à raison de 85% Grand Figeac et les 15% restant à la Commune de Capdenac pour financer les aménagements dont le SIAEP de Capdenac est compétent sur son budget assainissement.

En 2025, le montant de TAM perçu s'élève à 396 979,29€ pour un seul projet.

Le Maire demande au Conseil municipal de délibérer afin de mettre à jour le périmètre parcellaire compte tenu des bornages et divisions qui sont intervenus depuis la création de la TAM majorée.

Le Maire propose d'intégrer au périmètre de la TAM les parcelles suivantes :

- A 2408
- A 2469
- A 2413
- A 2434
- A 2388
- D 1793

Après en avoir délibéré, le conseil valide la proposition à l'unanimité.

**VOTANTS**

POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jean-Paul MONTHIOUX,

La Secrétaire de séance,  
Isabelle DESGOUTTES



**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

### **Présents**

*Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR et Mathieu MARTY.*

### **Absents Excusés**

*Yoann LOUDIERES, Maryline GIMENEZ et Philippe RIMBAUD.*

### **Procurations**

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Patrick BALAT.

Maryline GIMENEZ donne pouvoir à Marie-Hélène HUTIN.

**Secrétaire de séance** : Isabelle DESGOUTTES

## 7- Partenariat AMMAREAL et la bibliothèque suite au « désherbage »

Le Maire présente le projet de partenariat entre l'entreprise solidaire d'utilité sociale AMMAREAL et notre bibliothèque municipale.

Le Maire rappelle que le « désherbage » en bibliothèque consiste à retirer des collections les documents qui ne peuvent plus être proposés au public car obsolètes, sales, défraîchis, ou très peu sortis depuis leur intégration dans les collections.

Le Maire propose au conseil municipal que les documents sortis du fonds de la bibliothèque puissent être :

- Données à AMMAREAL, librairie spécialisée dans la vente d'articles culturels en ligne, domiciliée au 31 rue Marcelle Henry 91200 ATHIS MONS ;  
Cette librairie propose de reprendre les ouvrages désherbés par les bibliothèques pour les vendre sur leur site en ligne à prix modique.  
Acteur de l'économie circulaire, sociale et solidaire, AMMAREAL se propose de reverser à l'une des 5 associations dont elle est partenaire (Mots et Merveilles, Lire et Sourire, Le Secours Populaire Français, le COBIAC et Bibliothèque sans Frontières) 10% du prix net HT pour chaque article vendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition et mandate le Maire pour signer l'inscription de partenariat avec l'entreprise AMMAREAL.

### **VOTANTS**

POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Accusé de réception en préfecture 046-214600553-20260428-Del7-28042026-DE Date de télétransmission : 30/04/2026 Date de réception préfecture : 30/04/2026
--

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Jean-Paul MONTHIOUX,

La Secrétaire de séance,  
Isabelle DESGOUTTES



**Département du Lot**  
**Arrondissement de FIGEAC**  
**Canton de Figeac Ouest**  
**Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 13

**Présents**

*Patrick BALAT, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR et Mathieu MARTY.*

**Absents Excusés**

*Christel BOGGIO, Yoann LOUDIERES, Maryline GIMENEZ et Philippe RIMBAUD.*

**Procurations**

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Patrick BALAT.

Maryline GIMENEZ donne pouvoir à Marie-Hélène HUTIN.

**Secrétaire de séance** : Isabelle DESGOUTTES

## 8- Délégation consentie à un agent

Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-19) permettent au maire de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation aux agents communaux pour permettre une bonne administration de l'activité communale.

Le Maire propose de confier à :

- Vincent BOGGIO l'arrêté de commissionnement pour les infractions relevant du code de l'environnement, du règlement local de publicité et du Code de l'urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter de confier cette délégation à l'agent de la commune, pour la durée du mandat et autorise le Maire à signer son arrêté de commissionnement.

**VOTANTS**                    POUR :    13        CONTRE :    0        ABSTENTION :    0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jean-Paul MONTHIOUX

La Secrétaire de séance,  
Isabelle DESGOUTTES,



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260428-Del8-28042026-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2026  
Date de réception préfecture : 30/04/2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

### Présents

*Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR et Mathieu MARTY.*

### Absents Excusés

*Yoann LOUDIERES, Maryline GIMENEZ et Philippe RIMBAUD.*

### Procurations

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Patrick BALAT.

Maryline GIMENEZ donne pouvoir à Marie-Hélène HUTIN.

Secrétaire de séance : Isabelle DESGOUTTES

## 10 – Désignation des représentants des commissions thématiques au Grand-Figeac

Le Maire informe que le Conseil Communautaire du 14 avril dernier a délibéré sur la constitution et la composition des instances et commissions communautaires.

Afin d'installer ces instances dans les délais, il convient désormais d'en arrêter la composition nominative qui sera délibérée lors du Conseil Communautaire du 12 mai 2026.

Il est demandé de communiquer les représentants de notre Commune au sein de ces instances,

Pour les commissions thématiques, hors commission Finances, soit 10 commissions :

- Chaque commune dispose d'un représentant qui peut être désigné parmi l'ensemble des conseillers municipaux
- Figeac dispose de 7 membres qui peuvent être désignés parmi l'ensemble des conseillers municipaux
- Capdenac-Gare dispose de 3 membres qui peuvent être désignés parmi l'ensemble des conseillers municipaux
- Les Vice-présidents et conseillers délégués thématiques sont membres de droit de ces commissions

Le Maire propose la désignation des membres suivants :

COMMISSIONS	NOMS Prénoms
Agriculture, alimentation, forêt	LOUDIERES Yoann
Culture et patrimoine	MARTY Mathieu
Eau, grand et petit cycle (dont SPANC)	BALAT Patrick
Economie, tourisme, attractivité et développement local	LASFARGUES Mylène
Enfance, jeunesse, vie étudiante et sports	BOGGIO Christel
Climat et économie circulaire	
Finances, administration générale	MONTHIOUX Jean-Paul
Habitat, aménagement (numérique, cœurs de village), politiques contractuelles	
Planification, urbanisme, mobilité	
Santé, affaires sociales, service public	LASFARGUES Mylène
Voirie, éclairage public, bâtiments, déchets ménagers	LAVAL Ludovic

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner ces conseillers pour la représentation de la commune dans les différentes commissions du Grand-Figeac.

VOTANTS                    POUR :    14    CONTRE :    0    ABSTENTION :    0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jean-Paul MONTHIOUX

La Secrétaire de séance,  
Isabelle DESGOUTTES,



**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

### Présents

*Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR et Mathieu MARTY.*

### Absents Excusés

*Yoann LOUDIERES, Maryline GIMENEZ et Philippe RIMBAUD.*

### Procurations

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Patrick BALAT.

Maryline GIMENEZ donne pouvoir à Marie-Hélène HUTIN.

Secrétaire de séance : *Isabelle DESGOUTTES*

## 11- Constitution de la Commission de Contrôle des listes électorales

Le Maire expose que, conformément aux articles L. 19 III et R. 7 du code électoral, après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, les membres des commissions de contrôle des listes électorales doivent être renouvelés.

Le Maire rappelle que la CCE a pour rôle de :

- Contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin, ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.
- D'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés, contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le Maire.

Le Maire informe de la désignation des conseillers des communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal avec les propositions :

- de 3 conseillers municipaux titulaires et 3 CM suppléants appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- de 2 conseillers municipaux titulaires et 2 CM suppléants appartenant à la deuxième liste.

La désignation doit se faire dans l'ordre du tableau des conseillers volontaires pour la participation aux travaux de la commission.

Attention, Le Maire et les adjoints titulaires d'une délégation de signature ou de compétence en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas siéger au sein de la commission.

Le Maire propose de choisir 6 noms de la 1<sup>ère</sup> liste et 3 noms de la 2<sup>ème</sup> liste.

Le Maire demande si Philippe RIMBAUD, Patrick BALAT et Mylène LASFARGUES sont volontaires pour intégrer cette commission, il faut 2 membres titulaires et 1 membre qui sera suppléant des 2 titulaires ou 1 titulaire sans suppléant pour représenter la 2<sup>ème</sup> liste.

Le Maire donne lecture du tableau des conseillers et demande les volontaires pour 3 titulaires et 3 suppléants.

Le Maire propose de nommer :

<b>LISTE 1 : CONSEILLERS TITULAIRES</b>	<b>LISTE 1 : SUPPLEANTS</b>
HENRY Marc	BOGGIO Christel
DESGOUTTES Isabelle	FOURCADIER Jean-Pierre
LAVAL Ludovic	MARCHENOIR Françoise
<b>LISTE 2 : CONSEILLERS TITULAIRES</b>	<b>LISTE 2 : SUPPLEANTS</b>
RIMBAUD Philippe	LASFARGUES Mylène
BALAT Patrick	LASFARGUES Mylène

Le Maire précise qu'après vérification de ces propositions, un arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle sera publié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la composition de cette commission et mandate le Maire pour la transmission en Préfecture.

**VOTANTS**                    POUR : 14            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jean-Paul MONTHIOUX

La Secrétaire de séance,  
Isabelle DESGOUTTES,



Réunion du 28 avril 2026

**Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de votants : 14

**Présents**

*Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR et Mathieu MARTY.*

**Absents Excusés**

*Yoann LOUDIERES, Maryline GIMENEZ et Philippe RIMBAUD.*

**Procurations**

Philippe RIMBAUD donne pouvoir à Patrick BALAT.  
Maryline GIMENEZ donne pouvoir à Marie-Hélène HUTIN.

**Secrétaire de séance** : Isabelle DESGOUTTES

**12 – Retrait de la délibération N°3 du Conseil  
Municipal du 30 mars 2026**

Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture annonçant l'irrégularité des arrêtés et demandant le retrait de la délibération N°3 du Conseil Municipal du 30 mars 2026.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retirer cette délibération prise sans fondement législatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce retrait.

**VOTANTS**                    POUR :    14    CONTRE :    0    ABSTENTION :    0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Jean-Paul MONTHIOUX

La Secrétaire de séance,  
Isabelle DESGOUTTES,



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20260428-del12-28042026-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2026  
Date de réception préfecture : 30/04/2026